

INTRODUIRE LA L.S.F.

Les différents travaux de recherche, notamment ceux du Docteur PERIER au Centre Comprendre et Parler de Bruxelles, reflètent les mêmes insatisfactions quant à la seule utilisation de la méthode verbo-tonale pour tous les enfants sourds. Le recul de plusieurs années d'utilisation des signes lui permet d'affirmer qu'il n'y a pas d'inconvénient à faire cohabiter ces systèmes à condition que le projet d'établissement soit le fruit d'un travail réfléchi en équipe et en accord avec les parents. C'est pourquoi nous proposons d'introduire la L.S.F. à l'I.R.P.A.

Cette introduction de la L.S.F. aura un caractère optionnel, les familles restant détentrices du choix du mode d'éducation. L'enseignement de la L.S.F. sera proposé sous différentes modalités, mais il ne sera jamais question d'enseigner en L.S.F.

1 Enjeux

C'est le langage qui permet la construction de l'identité personnelle et sociale.

L'apport de la langue des signes à l'enfant sourd lui permettra :

- De communiquer très tôt avec sa famille.
- De se développer cognitivement dès le plus jeune âge.
- D'acquérir des connaissances.
- De communiquer avec le monde environnant.
- De s'acculturer dans les 2 mondes qui sont les siens.

2 Objectifs

- Faciliter :
 - la communication,
 - l'acquisition des concepts et des connaissances,
 - l'accès au sens,

et éviter ainsi les conséquences psychoaffectives qui découlent inévitablement d'un manque de communication.

3 Plan d'action

Avant de détailler nos propositions pratiques quant à la mise en place de la L.S.F., il nous semble fondamental de préciser qu'aucune de ces propositions ne doit nuire à l'intégration scolaire quand elle est possible. L'I.R.P.A. se doit de répondre aux besoins spécifiques des enfants sourds dans leur diversité, en augmentant la qualité et la variété de ses structures d'accueil.

• **S.A.F.E.P.** : une séance de contes et récits de petits livres sera menée par un adulte sourd maîtrisant parfaitement la L.S.F., en présence des parents, pour leur permettre une approche de cette langue (dans le cas de parents entendants) et aussi en vue de provoquer des interactions parents-enfants. Ces séances se feront en petits groupes.

• **MATERNELLES** : ce projet trouvera sa continuité en maternelle avec 2 ou 3 séances d'atelier L.S.F. (contes, histoires lues, jeux, recettes ...) de 30 à 45 mn. Elles feront partie de la prise en charge, un travail de collaboration entre l'animateur et l'équipe nous semble essentiel.

• **PRIMAIRES** : on s'appuie sur le projet individualisé.

■ Pour les élèves en intégration, la L.S.F. sera proposée sous forme de club.

■ Pour les élèves en classe charnière, la L.S.F. sera enseignée.

■ A l'intérieur, apport complémentaire de la L.S.F. mais aussi du français signé.

• **COLLEGES** : enseignement de la L.S.F. comme 2^{ème} langue avec ouverture aux entendants.



4 Délai

Le plus rapidement possible compte tenu de nos contraintes.

5 Contraintes

- Passage au C.R.O.S.S. (Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Social) qui va revoir notre agrément et par là même nos moyens en personnel.
- Possibilité de recruter 2 mi-temps d'adultes sourds experts en L.S.F.
- Organisation des emplois du temps.

6 Ressources

- L'A.P.E.I.R.

7 Responsables de projet

- Toute l'équipe de direction.

8 Coûts prévisibles

- Coût des formations des professionnels.
- Coût salarial des professionnels.